

REÇU A LA PRÉFECTURE

11 DEC. 2006

N° CP *2c/132-06*
Séance du 8 DEC. 2006

CONTRAT DE PLAN ETAT/REGION 2000/2006 UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°E8-2004 du 14 avril 2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004 et n°2006/III-3^e/20 du 23 juin 2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport n°2006/I-2^{ème}/04 du 9 décembre 2005 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer une subvention de 93 000 € à l'Université de Haute-Alsace pour l'acquisition d'un dispositif expérimental MBE pour le Laboratoire de Physique et de Spectroscopie Electronique dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région 2000/2006,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F025, Enseignement Supérieur et Recherche, chapitre 204, enveloppe 80266, nature 20417, fonction 23 du budget départemental.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet **11 DEC. 2006**

Publication **15 DEC. 2006**

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions